

Image not found or type unknown



Patrimoine familial et donation en nue propriété

Par **Alahel**, le **08/07/2008** à **21:31**

Bonjour, je vais me porter acheteur d'un bien immobilier en contractant un crédit auprès d'une banque, et je voulais savoir si en cas de non paiement, on pouvait toucher à une maison acquise dans le cadre d'une "donation de son vivant en nue propriété", dont le donateur est toujours en vie.
Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **09/07/2008** à **23:38**

Bonsoir,
Vous évoquez un autre bien dont vous êtes nu-propiétaire et que vous apportez en garantie?
Pouvez vous préciser un peu?